

21/05/2019

Communiqué de presse

Les agriculteurs saluent l'adoption du nouveau Règlement sur les engrais et espèrent qu'il permettra de réduire les coûts des intrants des agriculteurs qui ne cessent d'augmenter

Le Conseil a adopté aujourd'hui un nouveau règlement sur les engrais, ce dernier devrait entrer en vigueur en juillet 2019 au plus tard. Ce nouveau règlement a pour but d'harmoniser les règles régissant la commercialisation des engrais minéraux et organiques, des engrais à libération contrôlée et des biostimulants. Il établit également des limites uniformes pour les métaux lourds, les contaminants et les pathogènes.

Ces nouvelles règles devraient permettre de renforcer la production et d'accroître la disponibilité des engrais organiques porteurs de marquage CE. Elles devraient également stimuler la concurrence entre les différents engrais et offrir des produits de substitution, ce qui permettra aux agriculteurs européens d'avoir accès à une plus large gamme de produits.

Les agriculteurs européens saluent cette décision puisque par rapport aux producteurs d'autres régions du monde ils étaient victimes d'un désavantage concurrentiel. Cela est dû au fait que les fabricants européens d'engrais minéraux sont protégés face à la concurrence internationale par le biais de droits anti-dumping et de droits de douane aux frontières de l'UE. Étant donné que les engrais minéraux représentent 45% des coûts des intrants des producteurs de grandes cultures et que, sur le marché, le prix des céréales reste faible, ce désavantage exerce une forte pression sur le prix de revient et érode le revenu des agriculteurs.

Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa-Cogeca, a ajouté: « *Le secteur européen des céréales a perdu d'importantes parts de marché au cours des dernières années, passant du rang de deuxième exportateur mondial il y a trois ans à celui de quatrième aujourd'hui. Les prix des engrais sont bien plus élevés dans l'UE que dans les autres régions du monde, pourtant, les agriculteurs et les coopératives de l'UE respectent les prix du marché mondial lorsqu'ils vendent du blé ou d'autres céréales que ce soit pour exporter ou pour vendre sur le marché européen. Cette situation a créé un déséquilibre qui a des répercussions majeures sur le revenu des agriculteurs de l'UE. Nous espérons que le nouveau règlement permettra aux agriculteurs de trouver de nouvelles façons de réduire les coûts de leurs intrants.* »

-FIN-

Les traductions (en italien, anglais, espagnol, allemand, polonais) seront bientôt disponibles www.copa-cogeca.eu

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Dominique Dejonckheere

Senior Policy Advisor

dominique.dejonckheere@copa-cogeca.eu

Jean-Baptiste Boucher

Directeur de la communication

Tél. portable : + 32 474 840 836

jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

CDP(19)4156:1
